



Courrier n°2 - 15/03/2020.

Chers parents,

Avant tout, l'équipe éducative et moi-même tenons à vous remercier des efforts que vous déployez pour garder vos enfants à domicile.

Je sais que la situation est très complexe à gérer. Je reste cependant convaincu que, comme demandé par les autorités, la seule manière de contrôler l'épidémie est de restreindre au maximum le nombre d'enfants fréquentant notre école, les écoles en général.

**Informations pratiques confirmées jusqu'à nouvel ordre.**

**La garderie.**

La participation à la garderie se fait **uniquement sur inscription** et par mail à l'adresse de l'école jusque 20h00 en semaine, dimanche jusque 14h00 : [psaintecroix41@hotmail.com](mailto:psaintecroix41@hotmail.com)

Il s'agit là du seul moyen nous permettant d'organiser au mieux l'école de 6h45 à 18h00.

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi**

- 6h45 à 8h00 : garderie assurée par l'Eveil
- 8h00 à 15h25 : garderie assurée par l'équipe éducative
- 15h25 à 18h00 : garderie assurée par l'Eveil

**Mercredi**

- 6h45 à 8h00 : garderie assurée par l'Eveil
- 12h00 à 18h00 : garderie assurée par l'Eveil exclusivement **sur le site de l'école**

**Les informations importantes consécutives aux directives.**

-Ecole des devoirs/OASIS : organisation suspendue jusqu'à nouvel ordre. Les enfants concernés restent à l'école.

-Réunion de parents et bulletin de Pâques : organisation suspendue jusqu'à nouvel ordre.

-Excursions, voyages scolaires, manifestations récréatives : la situation sera évaluée ce mercredi 18 mars et vous serez informés pour ce vendredi 20 mars au plus tard.

**Les cours.**

A ce jour, tous les cours sont suspendus. Nous attendons des directives ce lundi voire mardi pour la mise à disposition et le retrait d'un dossier pédagogique dans les très prochains jours. Je tiens à préciser que l'équipe éducative est prête pour la mise à disposition de ce dossier. Nous attendons le feu vert de l'administration.

**L'absence des élèves.**

Vous ne devez pas présenter un justificatif pour la période courant du 16 mars 2020 au 3 avril 2020.

**Seuls les courriers figurant sur les sites font autorité.**

En vous remerciant pour votre aide à la gestion de cette crise,

Pierre Toppet.